



Rupture de convention de stage

Par **achabert**, le **05/10/2009** à **10:28**

Bonjour,

Pour rompre une convention de stage, devons-nous remplir un courrier ? Avons-nous des jours de préavis avant de partir ?

J'ai également une question au sujet de l'ancienneté. Si nous sommes recrutés en CDI après un stage, est ce que les mois en stage compte dans l'ancienneté ?

Merci à vous.

Cordialement,